

**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 19 janvier 2019, de 9h30 à 17h30**  
**A Paris, siège du comité Ile de France, rue de Romainville.**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National,  
Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la  
CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission  
Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie  
Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Nouvelle Aquitaine : Sébastien ALLEGRE  
Bretagne, Pays de la Loire : Jean-Paul MARTEAU  
Centre, Val de Loire : Christian JOLIVET  
Corse : Arnaud ZARAGOZA  
Grand Est : Laurent MARCOUX  
Guadeloupe : Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL  
Ile de France: Patrick LAMERAT  
Occitanie : Bernard FABIANI  
Martinique-Guyane : George ORTOLE  
Nouvelle Calédonie : Jean-Marc MASSON représenté par J.P. VIGNOCCHI  
Hauts de France : François DESPRETS  
Normandie : Adrian DAVID  
Polynésie Française : Pascal LE COINTRE représenté par Yvon FAUVEL  
Provence, Alpes, Cote d'Azur : Gregory POIRIER  
Auvergne Rhône Alpes : Anne-Solange DESSERTINE  
Ile de La Réunion : Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE  
Bourgogne, Franche Comté : Jean-Marie VINATIER

**Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,  
Philippe MARTINOD, vice-président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs  
Jerôme HLADKY, référent plongée jeunes (l'après-midi)

Philippe BERNARDI, représentant des SCA  
Jo VRIJENS, Vice-Président de la FFESSM (le matin)  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux : Sophie LE MAOUT et Guy ZONBERG

La réunion est animée par Eric HEBERT, Président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Eric Hebert présente ses vœux et remercie le comité Ile de France pour son accueil.

### **2 Approbation du PV de la réunion du 15 septembre 2018 :**

Approuvé à l'unanimité

### **3 Retours du CDN**

Le CDN a accepté les différentes modifications du MFT proposées par la CTN, en particulier la simplification du GP.

Pour le Handisub, il avait été demandé par d'autres commissions l'ouverture des cursus de cadres pour la partie théorique à toutes les commissions, le CDN a laissé la demande en attente.

La convention avec le GNPU est validée, elle apparaîtra dans le MFT.

Pour le recycleur, demandes pour permettre l'accès à partir du N2, intégration de nouvelles machines, et rationalisation des cursus, tout est validé.

Pour la proposition de système d'intégration via le moniteur associé pour des moniteurs ni FSGT ni CMAS, avec un complément de formation. Ces moniteurs ne pourront délivrer de diplômes que dans une scia. Le texte est à retravailler car il s'agit d'un « cross over » avec examen final et non d'une équivalence. D'ici là l'étude des dossiers de moniteurs associés reste effectuée au cas par cas dans chaque CTR.

La demande spécifique de MF2 associé a été refusée.

Collège IN : le recrutement de 5 INS accepté pour 2019, en privilégiant les régions déficitaires, la modification du règlement intérieur du collège est validée. Demande pour le collège de valider les articles issus des mémoires d'IN.

Validation de la mise en place de la démonstration technique de la maîtrise de la remontée au MF2

Les nouveaux cursus plongeurs air sont bien accueillis, validation au prochain CDN (voir ci-dessous)

La demande de création d'un PA60 n'est réglementairement pas possible.

### **4 Groupe de travail MFT, cursus plongeurs air (C. Jolivet)**

Les Présidents de CTR ont reçu les dernières versions des cursus, un petit rappel sur le calendrier, commande passée en février 2017, premier jet du N1 en septembre 2017, prise en compte des retours, présentation des 4 cursus en septembre 2018, phase de test en club, retour de terrain en décembre 2018 (une grosse vingtaine de contributions individuelles ou collectives), C. Jolivet remercie les présidents

de CTR qui ont diffusé les projets et centralisé les retours. Toutes les suggestions ont été étudiées, parfois intégrées, parfois rejetées. Pour ces cursus, les retours font apparaître qu'ont été appréciés la clarté des présentations, la simplification du vocabulaire, l'aspect synthétique des choses. Présentation des cursus PA12, N1, N2/PA20/PE40, N3/PA40/PE60. La forme demande à être un peu améliorée, la question est liée à la mise en ligne du nouveau site de la FFESSM. Remerciements aux membres du groupe de travail et aux membres de la CTN pour l'investissement dont ils ont fait preuve. La présentation pour le bloc N3/PA40/PE60 fait débat, c'est un problème de forme, les textes qui suivent sont clairs. Après débat une présentation modifiée est adoptée. Il reste quelques fautes de frappe, et quelques mises en pages à revoir avant présentation définitive.

Comme toute évolution un bilan sera fait après un an pour évolutions éventuelles.

Validation : Unanimité pour la présentation au prochain CDN

## 5 **Présentation du carnet de plongée électronique** (Jo Vrijens)

La présence de Jo Vrijens ajoute un point à l'ordre du jour avec la présentation du projet de carnet de plongée numérique qui va être mis en place dans le cadre du nouveau site de la FFESSM. Pour l'instant c'est un carnet destiné aux plongeurs, il sera suivi d'une version qui sera en lien avec toutes les commissions (connexion avec Bio Obs par exemple), le passeport et l'ensemble des carnets pédagogiques seront également intégrés. Le carnet débutera par une page profil du plongeur, le simple fait de rentrer son n° de licence importera les diplômes/qualifications, ainsi que le scan du caci. Le carnet permet de l'interactivité avec le site FFESSM et donc l'accès aux événements, actualités... Le plongeur aura en accueil ses 10 dernières plongées, il trouvera également ses statistiques (nombre de plongées, profondeur, temps...). Le plongeur renseigne le n° de licence de l'encadrant et cela importe automatiquement le tampon de l'encadrant, si celui-ci l'a enregistré sous forme de scan dans son espace personnel, si cela n'est pas fait un tampon générique sera créé. Les encadrants peuvent refuser ce principe de validation avec leur n° de licence si ils le souhaitent. De même ils peuvent vérifier sur leur espace personnel ce qui a été validé à quelle date et « décocher » ce qui ne leur convient pas, leur validation disparaît. Le plongeur peut remplir de multiples rubriques au choix (matériel, météo, t°...) un lien est fait avec Doris pour la faune et la flore rencontrées, il peut importer des photos et des vidéos... Questions sur le respect du RGPD, cela a été pris en compte par la FFESSM. Les plongeurs, même non licenciés peuvent accéder à la version 1 de ce carnet, pas à la version complète, de même seul des encadrants licenciés pourront valider. Il semble nécessaire de bloquer la modification de certains paramètres (temps, profondeur) à partir de la validation par l'encadrant.

## 6 **Groupe de travail MFT, filière encadrement** (L. Marcoux)

Le travail avance, une réunion fin janvier pour valider le travail sur les compétences, mener une réflexion sur les contenus des stages initiaux et finaux, le groupe présentera une version lors de la CTN de mai pour avoir les retours et propositions pour la CTN de septembre. La réflexion évolue vers un volume horaire plus qu'un nombre de séances ou de jours.

## 7 **Nouveau site de la FFESSM, pages CTN** (B. Martin)

Présentation de l'architecture du site, des différentes rubriques. Les pages de la technique, baptisée « plongée » pour une meilleure compréhension, doivent débiter par une vidéo de présentation de 3 à 5

minutes, appel est fait pour obtenir des vidéos utilisables dans ce cadre (accord pour les droits), pour le montage, une solution via un travail par des étudiants en communication est faite. De même pour illustrer les pages il est nécessaire d'avoir des photos, demande est faite pour que les CTR transmettent des photos avec, là encore, les autorisations d'usage pour le site de la FFESSM.

Le site doit être couplé avec une page Facebook, la CTN doit donc créer cette page, ce n'est pas la création de la page en tant que tel qui pose problème, mais son animation par la suite. Il est envisagé plusieurs rubriques, il faut que les CTR proposent régulièrement du contenu, celui-ci peut prendre la forme d'un focus sur une action de la CTR (stage, examen, formation...) et/ou une présentation de site de plongée, toutes les propositions sont les bienvenues.

## 8 **Formations recycleurs** (J.P. Montseny)

Finalisation des contenus de formations plongeurs et moniteurs, le niveau d'entrée est passé du N3 au N2 suivi de 30 plongées et titulaire du nitrox confirmé. Coté moniteur les accès aux différents niveaux n'ont pas changé avec ajout d'un moniteur E3 pour le trimix léger à 40m et d'un moniteur E4 trimix élémentaire. Nouveauté avec la création de passerelles entre les machines, la qualification reste spécifique à chaque machine, mais il y a des points communs entre les cursus. Les contenus de formation sont écrits, traduits en anglais car la plupart des fabricants sont anglophones et les contenus sont un outil de démarchage auprès d'eux. Les cursus reprennent également les habitudes du RESA, ce qui correspond aux pratiques usuelles des cursus FFESSM (nombre d'élèves, matériel d'assistance...) cela permet là encore une cohérence avec les formations dispensées ailleurs. Les cursus, au nombre de 10, sont proposés à la CTN.

La CTN va proposer l'adhésion de la FFESSM au RESA, le coût est modeste (500\$ la première année, puis 200\$/an) cela permettrait à la fédération de participer au développement des formations à l'international.

Réflexion sur les palanquées mixtes circuit ouvert-circuit fermé. Cette composition de palanquée est autorisée par le code du sport, mais le comité directeur, faute d'information, a freiné sur cette question. Au dernier stage national à Trebeurden, les formateurs et stagiaires ont réfléchi collectivement à cette question. Il s'agit de donner à un DP des éléments d'appréciation de la situation, à travers 15 questions/réponses réunies sur une fiche avec les situations recommandées/non recommandées.

Suivi qualité des formations recycleur : dans ces cursus apparaît la notion de moniteur « en activité » mais cela n'a, finalement, jamais été géré. Proposition est faite de mettre cela en place, si un moniteur ne certifie pas il pourrait être désactivé « automatiquement », avec la mise en place de ré-activation. Cette question est plus générale et pourrait se poser à l'ensemble des certifications de cadres. Pour le cas spécifique des recycleurs, cette problématique est réelle, les fabricants sont demandeurs, il est proposé de demander que les moniteurs recycleurs forment au minimum 2 personnes en 2 ans. Attention est portée à ne pas mettre de contraintes trop fortes dans une phase de développement, mais c'est aussi une réalité, le recycleur est une spécialité à haute technicité qui nécessite du suivi.

Cursus pour recycleur Triton en cours, en collaboration avec le fabricant, il faudra, comme pour toutes les autres machines, prévoir une intégration des moniteurs existant.

L'ensemble des documents vont être fournis aux régions, la validation est mise à l'ordre du jour de la CTN de mai.

## 9 Nouvelle épreuve de DTMR au MF2 et suppression de la RSE (J.P. Vignocchi)

Aujourd'hui la RSE est suspendue, l'épreuve de DTMR a été mise en place à titre expérimental au N4. Proposition est faite de supprimer la RSE et de supprimer l'attestation d'aptitude A4 qui y fait référence pour ne conserver que la DTMR. Pour le MF2, proposition de transférer la même épreuve avec un départ de 35m en lieu et place de la RSE qui disparaîtrait.

Vote pour modification du N4 : adopté à l'unanimité

Vote pour évolution du MF2 : adopté à l'unanimité

## 10 Intégration des plongeurs militaires (Y. Fauvel)

Depuis les années 2000 un chapitre du MFT décrit les processus d'intégration des plongeurs professionnels. La notion d'équivalence est abandonnée, il s'agit bien d'intégration, en prenant en compte les contenus de qualification, les preuves d'activité et en proposant des compléments liés à la plongée loisir. Aujourd'hui ne sont prises en compte que les formations initiales air et nitrox, à l'exclusion des formations « métiers ». Ces dernières années, un certain nombre de formations militaires ont évolué, toutes sont désormais centralisées à l'école de plongée de Saint Mandrier, les limitations de temps et de profondeur ont été durcies. Dans le même temps une formation de moniteur de plongée militaire a vu le jour, le ministère de la défense et celui des sports étudient la possibilité d'équivalence/passerelle entre ce brevet et le DEJEPS, la FFESSM est associée à la réflexion en tant que fédération délégataire. De plus la CTN a été saisie par l'armée de terre pour obtenir des équivalences directes. En l'état actuel des choses, la CTN n'accepte pas cette demande qui s'appuie sur les équivalences existant avant 2012 il y a eu depuis de nombreuses modifications des cursus de l'armée comme de la FFESSM.

Pour les autres questions liées à l'intégration des plongeurs tant militaires que de la sécurité civile, la CTN donne mandat à Y. Fauvel pour continuer le travail de rénovation entrepris.

## 11 Organisation MF2 (Ph. Martinod)

Le groupe de travail MF2 a travaillé sur les sujets pour l'acte d'enseignement à 50m, l'épreuve ayant évolué il convenait d'adapter les sujets, de les enrichir, et en parallèle, pour aider les candidats, de préciser les attentes du jury. Le groupe de travail a rédigé une fiche guide comportant les éléments de base du MFT, il propose l'ajout d'une information par le pilote/DP sur le site sur les conditions ou autres informations pour que le candidat adapte son action au milieu. Le déroulement de l'épreuve lors de l'examen ne change pas, les évolutions sont liées au temps de préparation, de briefing/debriefing. Proposition de participation des stagiaires aux plongées à 50m, même si ils sont justes observateurs, ceci pourrait remplacer certaines des pédagogies « à la demande » en salle. De nouveaux sujets sont mis à disposition des instructeurs, à tester sur le terrain pour retour.

Vote : unanimité pour l'évolution des temps de briefing.

Pour les délais d'inscription, les candidats qui passent un examen partiel disposent de 45 jours pour s'inscrire, contre 2 mois pour les candidats qui passent toutes les épreuves, ceci rend l'organisation des

examens en amont complexe. Proposition d'un délai d'inscription au plus tard 60 jours avant le début de la session pour tous les candidats avec, pour les candidats ayant échoué à un examen, un délai de 10 jours suivant cet échec pour s'inscrire à la session d'examen suivante dans l'année.

Vote : unanimité

Bilan des vœux de participation des IN aux stages et examens 2019, les stages initiaux sont assurés, pour l'examen de Niolon 25% des participants qui se proposent sont des INE, pour Trebeurden (juillet) et Niolon (septembre) la participation est bonne.

Eric Hébert intervient sur les stages initiaux, il y a quelques années les deux stages initiaux nationaux accueillait 35 candidats. Les stages régionaux se sont développés, les stages nationaux n'accueillent plus qu'une douzaine de candidats. Ces stages sont financés à hauteur de 50% par la fédération, les stages régionaux dépendent des régions sans financement national. La CTN souhaiterait amorcer la réflexion sur la possibilité de confier aux régions les stages initiaux avec participation financière nationale à l'ensemble de ces stages. Cela nécessite de réactualiser le cahier des charges. Le débat est lancé, à suivre.

Pour la session MF 2 2020, le CDN propose de la baptiser du nom de Raymond LEFEVRE. Accepté à l'unanimité.

## 12 Collège IN (J.P. Vignocchi)

Proposition d'entrée en cursus INS : 5 postes alloués, avec prise en compte de la représentation régionale le collège propose 5 noms. La CTN autorise E. Hébert à l'unanimité à présenter ces candidats.

Pour la désignation des INS, il semble que les modalités mises en place avec la collaboration des régions permette d'éviter un certain nombre de souci.

Nomination au titre d'instructeur national : fin de cursus pour Anne Corbet et Eric Crambes, ils seront proposés au CDN de février.

Passage au statut d'instructeur national expert, au 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 65<sup>ème</sup> anniversaire. 6 IN sont concernés, s'ajoutent 2 IN qui demande leur passage anticipé.

Proposition de modification du règlement intérieur : Les activités des IN et INE, ne posent pas de problème, mais pour l'aspect administratif seules sont prises en compte les participations au séminaire national et pas aux autres réunions. Proposition de modifier l'obligation de participation à un séminaire tous les deux ans, par un séminaire ou une réunion administrative ou une réunion ordinaire tous les deux ans.

Vote : contre : 166 abstention : 45 pour : 1354

## 13 Allègements MF 1 (A. Zaragoza)

De plus en plus de plongeurs demandent des allègements de cursus MF1 ou initiateur, beaucoup n'ont que peu ou pas de vécu dans les cursus fédéraux. La logique est de prendre en compte les activités fédérales passées, qu'en est-il pour les plongeurs qui ont des activités hors fédération ? Les textes prévoient explicitement que les allègements prennent en compte les brevets ANMP.

La question qui se pose est celle de limiter les allègements aux plongeurs de la fédération. Un délai de réflexion et de consultation est nécessaire, vote lors de la CTN de mai.

#### **14 Questions diverses**

Question Corse : Les conditions actuelles pour l'obtention du MF1 sont telles que les candidats doivent obtenir la moyenne (10/20) au total des deux épreuves d'intervention sur un plongeur en difficulté (IPD) et de réglementation. Du fait des coefficients l'épreuve de réglementation peut compenser une note de 5/20 à l'IPD, seule épreuve technique du MF1. La logique actuelle étant de renforcer la part de technicité dans les évaluations de cadres, la CTR Corse propose de revoir la répartition des coefficients, avec 4 pour l'IPD et 1 pour la réglementation, celle-ci ne pouvant compenser une note inférieure à 8/20.

Proposition est faite par la CTN de modifier le MF1 avec 3 groupes, pédagogique, théorique et pratique sur le modèle du MF2, avec obligation de la moyenne dans chaque groupe.

Vote : unanimité

Question Nouvelle Aquitaine : Dans le MFT la durée des stages initiaux MF2 est définie comme un stage de 6 jours ou d'un volume horaire correspondant à 6 jours. Cette possibilité de fractionner est une excellente initiative, mais il semble nécessaire dans ce cadre de définir un volume horaire plus qu'un nombre de jours. Cela devrait être également le cas pour les stages initiaux MF1 & initiateur.

Le groupe de travail sur la filière encadrant fera des propositions.

Prochaines réunion : AG nationale 30 mars à Brest, samedi 11 mai à Marseille, Samedi 14 septembre à Marseille (à confirmer).

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN



Président de la CTN  
Eric HEBERT

